



Rapport ESG simplifié

Exercice 2025

Rapport ESG adopté en Conseil d'Administration le 29/05/2026

DEMARCHE GENERALE DE L'ENTITE SUR LA PRISE EN COMPTE DES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE

RESUME DE LA DEMARCHE

a/ Dans un monde en constante évolution où les enjeux environnementaux, sociaux et économiques sont de plus en plus interdépendants, notre engagement envers le Développement Durable (DD) est indéfectible. Le Développement Durable est un modèle de croissance économique dont la principale ambition est d'harmoniser le progrès économique et social avec la préservation de l'environnement. Il est fondé sur l'idée que notre environnement n'est pas seulement un ensemble de ressources à exploiter, mais un patrimoine inestimable qui se doit d'être préservé et transmis aux générations futures.

La nécessité de cette approche holistique se traduit dans notre adhésion aux critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG). Ce sigle est largement reconnu et utilisé par la communauté financière pour encapsuler les trois piliers fondamentaux de l'analyse extra-financière. Ces critères reflètent notre engagement à exercer une gestion socialement responsable de notre organisation, non seulement en ce qui concerne notre impact sur l'environnement, mais aussi notre relation avec nos parties prenantes, y compris nos employés, partenaires, sous-traitants et adhérents.

Le critère environnemental est axé sur la manière dont nous gérons notre impact sur l'environnement. Cela comprend la gestion des déchets, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la prévention des risques environnementaux. Ces éléments soulignent notre engagement à respecter l'environnement, à minimiser notre empreinte écologique et à favoriser la durabilité dans toutes nos actions.

Le critère social est consacré à la manière dont nous traitons nos employés et nos partenaires commerciaux. Il englobe des aspects tels que la prévention des accidents, la formation du personnel, le respect des droits des travailleurs, la gestion éthique de la chaîne de sous-traitance et l'encouragement d'un dialogue social constructif. Ces points illustrent notre engagement à promouvoir des conditions de travail équitables et à contribuer au développement de nos collaborateurs.

Le critère de gouvernance se rapporte à la manière dont nous structurons et gérons notre organisation. Il évalue l'indépendance de notre conseil d'administration, la structure de notre gestion, et la mise en place d'un comité de vérification des comptes. Ces aspects démontrent notre engagement envers la transparence, l'intégrité et la responsabilité dans la

conduite de nos activités.

En somme, ce rapport annuel obligatoire sur les critères ESG est une illustration de notre engagement à rester responsables et transparents envers nos parties prenantes, tout en garantissant que nous continuons à prospérer de manière économiquement viable et socialement responsable.

En tant qu'organisme mutualiste, nous sommes fermement engagés dans **la mise en œuvre de la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE)**, une notion qui englobe l'ensemble des pratiques mises en place par les entreprises pour respecter les principes du développement durable. Ce cadre intègre l'idée fondamentale qu'une entreprise doit non seulement être économiquement viable, mais également avoir un impact positif sur la société et respecter l'environnement. Nous reconnaissons que notre rôle dépasse les seules activités économiques pour englober également des préoccupations sociales et environnementales.

La RSE est un moteur clé de notre stratégie et de notre culture d'entreprise mutualiste. Nous nous efforçons constamment de maintenir et d'améliorer notre performance économique tout en maximisant notre impact positif sur la société. Cela signifie que nous investissons dans le bien-être de nos employés, nous nouons des relations respectueuses et bénéfiques avec nos partenaires et clients, et nous nous efforçons de minimiser notre impact négatif sur l'environnement. En alignant nos activités commerciales sur les principes de la RSE, nous nous assurons que nous contribuons de manière significative au développement durable de la société.

Notre engagement envers la RSE s'étend à notre stratégie d'investissement future. Nous suivrons les principes de **l'Investissement Socialement Responsable (ISR)**, un mode d'investissement qui vise à concilier performance économique avec impact social et environnemental. L'ISR implique de financer les entreprises et les entités publiques qui contribuent au développement durable, indépendamment de leur secteur d'activité.

L'ISR est une approche proactive pour influencer la gouvernance et le comportement des acteurs financiers et commerciaux. Il favorise une économie responsable en choisissant d'investir dans des entreprises qui non seulement offrent une rentabilité financière, mais qui démontrent également un engagement envers les questions environnementales, sociales et de gouvernance.

En adoptant l'ISR, nous serons capables de diriger nos investissements vers des entreprises qui respectent les mêmes valeurs de développement durable que nous. Par conséquent, l'ISR est une autre façon pour nous d'incorporer les principes de la RSE dans nos activités et de soutenir le développement durable dans une perspective plus large.

b/ Notre engagement en matière d'ESG n'est pas un choix ponctuel ou une réponse à une tendance actuelle. C'est un engagement à long terme, qui reflète nos valeurs fondamentales de solidarité et de responsabilité. Nous sommes convaincus que l'intégration des critères ESG dans nos activités est essentielle pour notre succès durable et pour notre capacité à créer une valeur significative pour nos membres et pour la société dans son ensemble.

Le recrutement en 2025 d'un responsable RSE est un indicateur fort de notre volonté d'inscrire notre mutuelle dans une logique de durabilité tout en assurant la pérennité économique de notre structure. Ce choix stratégique incarne notre ambition en la matière et

réaffirme notre politique proactive de valorisation du développement durable en passant d'une RSE d'intention à une RSE d'action.

Il est clair pour nous que cet engagement nécessite un effort continu, un apprentissage constant et une volonté d'amélioration constante. Nous sommes déterminés à faire cet effort et à embrasser cet apprentissage, pour devenir non seulement une meilleure mutuelle, mais aussi un acteur plus responsable et plus durable.

ACTIONS DE LA MUTUELLE DU REMPART EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE

La notion de Développement Durable repose sur trois piliers, composantes de l'activité humaine :

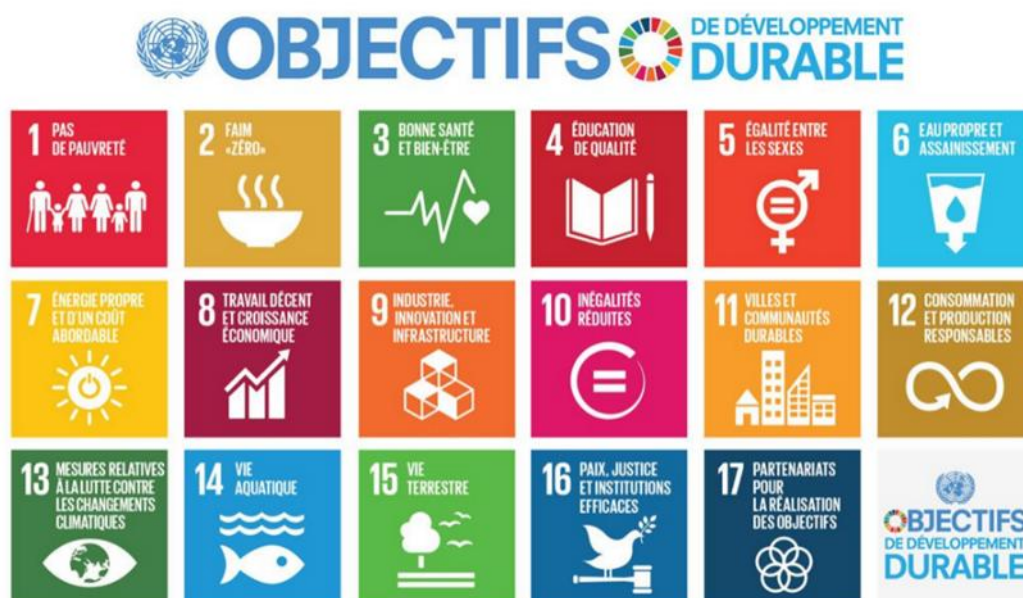
- un aspect social ;
- un aspect économique ;
- un aspect environnemental.

La Mutuelle du Rempart, mutuelle du Livre II du Code de la mutualité, **acteur de l'économie sociale et solidaire et adhérente à la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS) Occitanie** depuis son origine, est **engagée depuis de nombreuses années dans une démarche active de Développement Durable.**

Nous soutenons des associations ayant une démarche concrète RSE. Par exemple :

- **BIOCENYS** : acteur engagé depuis 13 ans, Biocenys est une société coopérative qui accompagne les entreprises dans la préservation de la biodiversité par la mise en place de stratégies et de solutions innovantes et concrètes. Depuis 2024, ce partenariat nous permet d'être parrains de quatre ruches, implantées Chemin de la Loge à Toulouse. Nous soutenons ainsi la préservation des pollinisateurs et recueillons annuellement plus de 300 pots de miel à destination de nos clients et de nos salariés.
- **REBONDS !** : association socio-sportive toulousaine qui utilise le rugby comme outil d'éducation, d'insertion sociale et professionnelle auprès de publics en situation de fragilité.
- **MAISON DU SPORT AU FEMININ** : association en faveur de l'inclusion des femmes dans le domaine du sport, la lutte contre les stéréotypes de genre dans le sport, la promotion de l'égalité des chances et de la visibilité des athlètes féminines, ainsi que la médiatisation du sport féminin.
- **STADE TOULOUSAIN RUGBY HANDISPORT** : club sportif de rugby fauteuil et association qui porte des valeurs d'inclusion et de lutte contre les discriminations. L'handisport contribue à la sensibilisation au handicap, à l'intégration sociale et à l'autonomisation des personnes handicapées.

Par la mise en place d'**actions concrètes et quotidiennes**, la Mutuelle du Rempart s'efforce d'atteindre les objectifs de Développement Durable des Nations Unies.



Les Etats membres de l'ONU adoptent un nouveau programme de développement audacieux

La Mutuelle du Rempart a ainsi intégré une démarche écologique et de sobriété dans les moyens et les pratiques professionnelles de ses collaborateurs.

Ainsi, dans l'objectif de réduire l'impact de ses activités sur l'environnement, la Mutuelle du Rempart promeut depuis 2018 des **actions de recyclage**. En effet, les principaux sites sont équipés de bac de tri du papier, des piles et petites batteries, des ampoules, des néons, des petits équipements électriques, des cartouches et stylos. Les dosettes de café sont également recyclées.

L'ensemble de ces éléments est collecté par l'entreprise **Easytri**, éco entreprise toulousaine spécialiste du tri des déchets en entreprise, qui collecte et valorise les déchets.

Grace à ces actions en faveur du recyclage, depuis 2018, la Mutuelle du Rempart bénéficie du Label **établissement éco-responsable MAR 0032018** (cf. PJ n°1).



N° de label MAR0032018 attribué à MUTUELLE DU REMPART

En 2025, les matériaux recyclés sont les suivants :

Logo	Matières	Quantité détruite	CO2 consommé avec Easytri	CO2 consommé sans Easytri	CO2 économisé
	Néons	0.00 kg	0.00 kg	0.00 kg	0.00 kg
	Piles	8.95 kg	0.00 kg	7.55 kg	7.55 kg
	Cartouches	5.40 kg	0.69 kg	4.56 kg	3.87 kg
	D3E	2.95 kg	0.38 kg	2.49 kg	2.11 kg
	Gobelets	0.00 kg	0.00 kg	0.00 kg	0.00 kg
	Stylos	17.00 kg	0.70 kg	2.72 kg	2.02 kg
	Ampoules	21.35 kg	2.73 kg	18.02 kg	15.29 kg
	Papier	995.50 kg	32.85 kg	45.79 kg	12.94 kg
	MARC de café/capsules	4.00 kg	0.11 kg	0.18 kg	0.07 kg

Dans un objectif de rationalisation des coûts environnementaux, économiques et sociaux, la Mutuelle du Rempart sollicite autant que faire se peut des **entreprises locales** (région Occitanie) pour ses **activités de sous-traitance**.

A l'image de l'eco entreprise Easytri, la Mutuelle du Rempart travaille également avec :

- **SOLUC'EA**, entreprise adaptée située à Toulouse, pour les envois de masse, la mise sous plis, les impressions et la reprographie ;
- **REPRINT**, imprimerie éco-responsable certifié ISO 14001, basée à Toulouse ;
- **MOSAIK**, association toulousaine de lutte contre la précarité, régulièrement sollicitée pour la destruction des archives ;
- **FEUILLE@FEUILLE**, entreprise basée à Cahors qui propose des solutions de communication multicanal ;
- **FULL SAVE**, hébergeur de données basé à Toulouse et Labège ;
- **CLEANOR**, notre principal prestataire pour le nettoyage de nos locaux, société créée par sa fondatrice à Toulouse et présente quasi exclusivement sur le bassin toulousain ;
- **LIPTAK**, du nom de son fondateur, créée et présente pour des prestations de ménage sur le grand Toulouse.

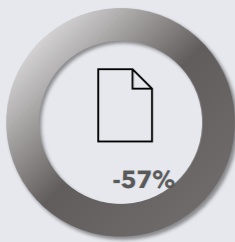
A la suite de l'audit du cabinet CLB conseils, la Mutuelle du Rempart a pu **réduire** pour l'année 2021, sa **consommation annuelle de papier et améliorer son bilan carbone** (cf. illustrations ci-dessous).

La démarche engagée en 2021 se poursuit en 2025.

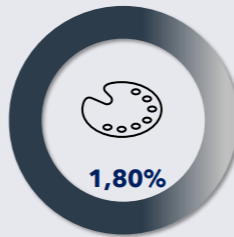
La dynamique vertueuse enclenchée 2018 a permis que la consommation de papier en interne en 2025 soit réduite de 57 %, avec un usage accru des impressions en recto-verso (+ 29 %), **soit une économie de 3 arbres/trimestre. Entre 2024 et 2025, nous avons économisé l'équivalent de 5 arbres** (1 arbre= 8 500 pages papier). Nous avons également participé à **une action de reboisement de 40 arbres**, en guise de compensation (cf. attestation en annexe).



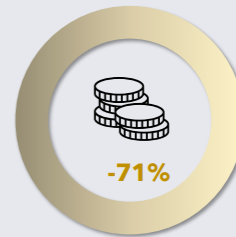
USAGE / FINANCIER



Diminution du volume de **-57%** comparé à 2018 en passant de 275 242 pages à 118 317.



Augmentation du ratio couleur de **1,80%** comparé à 2018 en passant de 11% à 12,8%.



Diminution du coût global de **-71%** comparé à 2018 en passant de 3157,11€ à 922€.

BILAN PAPIER - VOLUMÉTRIE



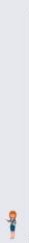
Volume trimestriel

Période de Janv 2024 à Dec 2024



17

274 ramettes
15,06 m

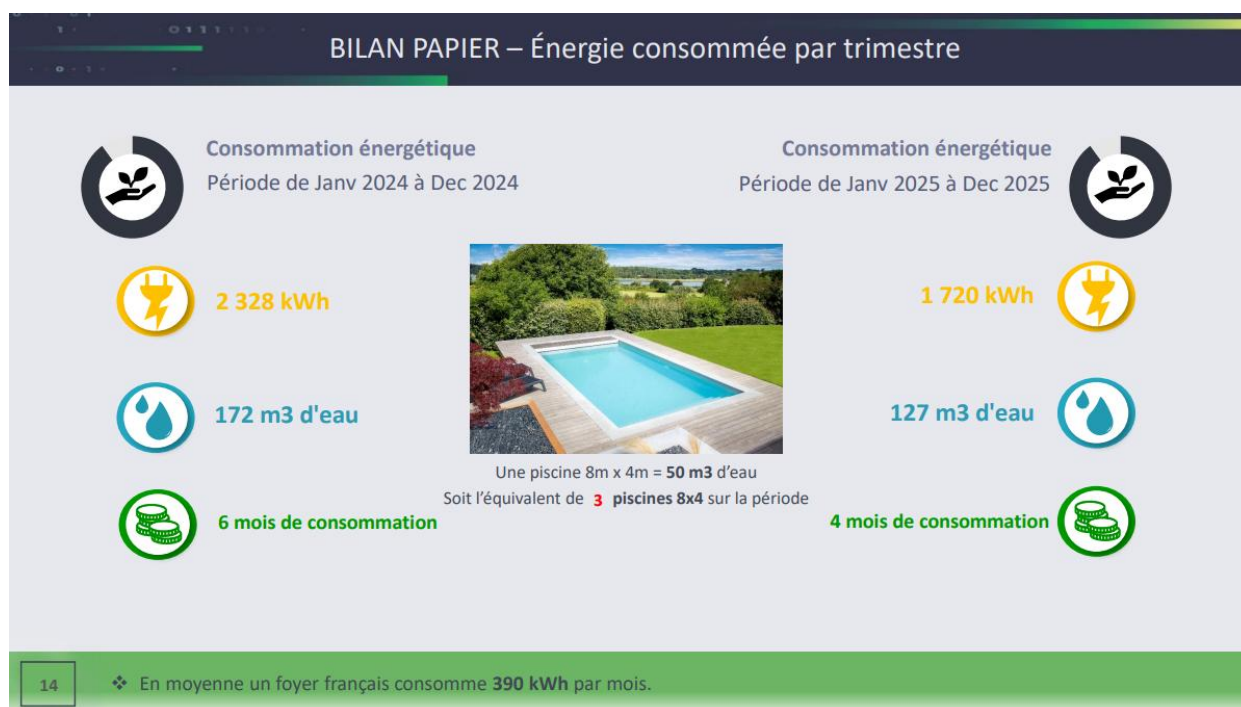


20 m

202 ramettes
11,13 m



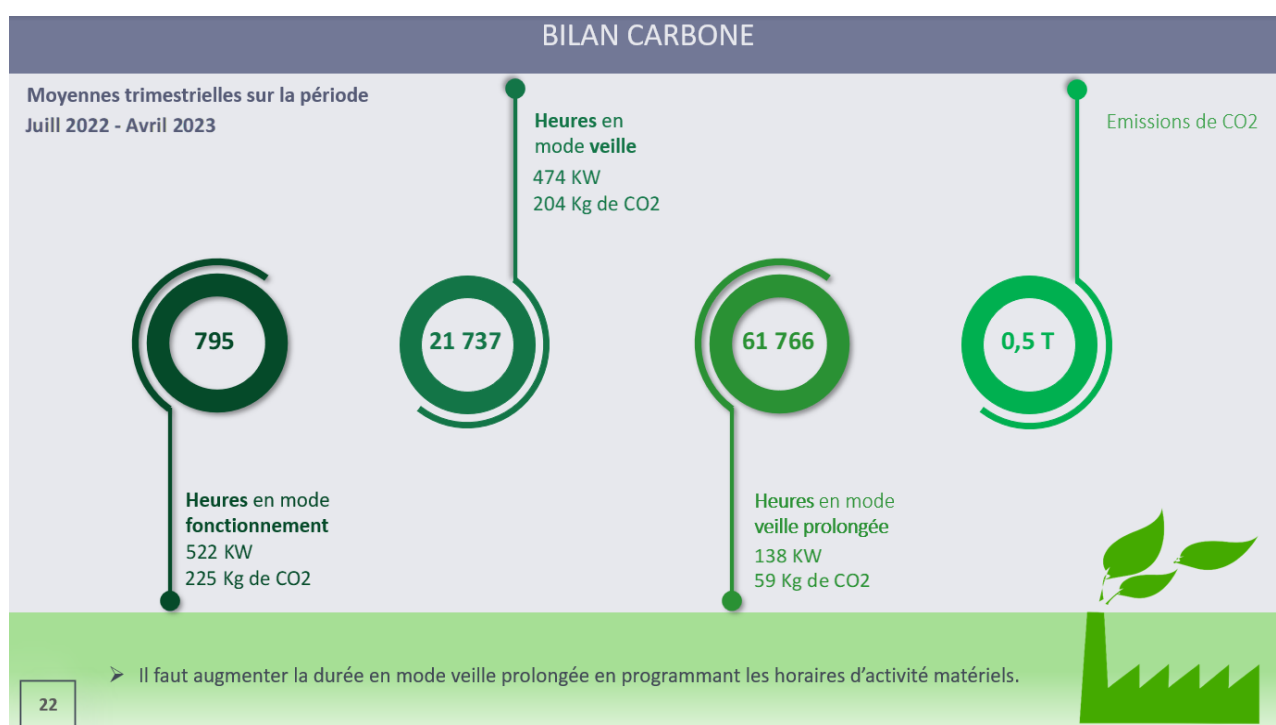
12



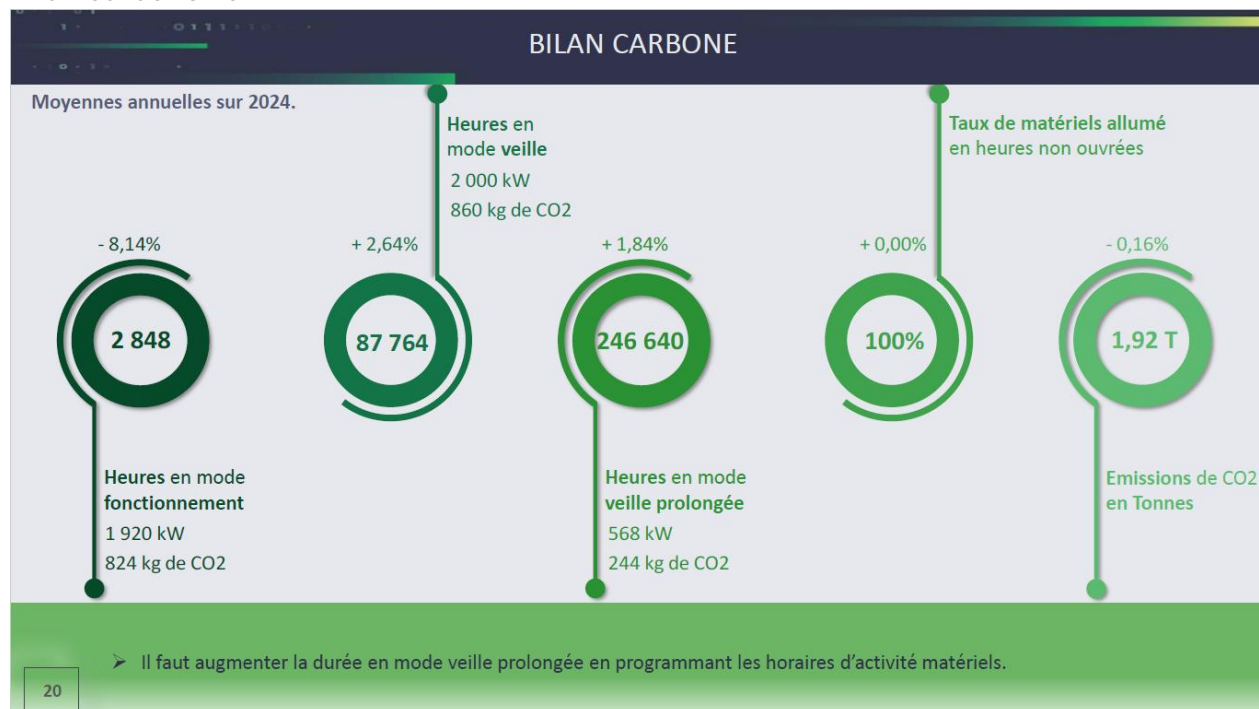
14

❖ En moyenne un foyer français consomme **390 kWh** par mois.

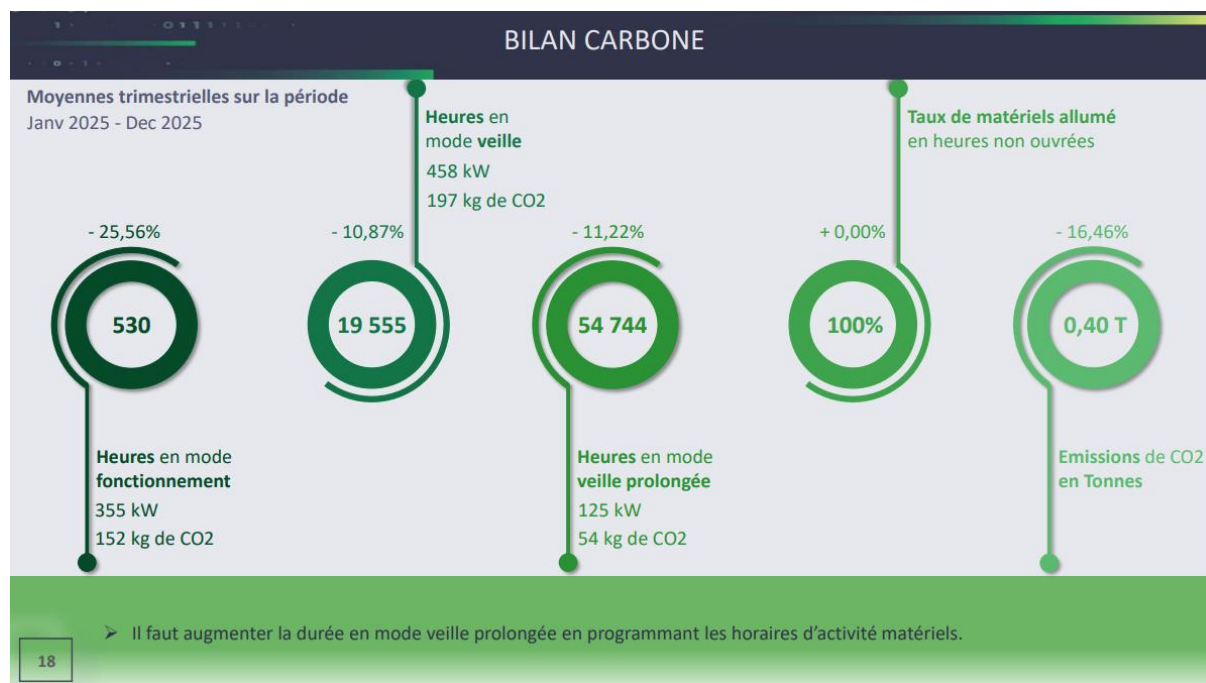
Evolution du bilan carbone de 2023-2025



Bilan carbone 2024



Bilan Carbone 2025



Par ailleurs et dans un souci écoresponsable, la Mutuelle du Rempart a fait le choix d'inscrire la réhabilitation des locaux de son siège social (année(s) mars 2018- mars 2019) dans une **démarche HQE** (Haute Qualité Environnementale).

Au-delà, depuis le début des années 2000, les **horaires** des agences de la Mutuelle du Rempart ainsi que du siège sont **aménagés** pendant la **période estivale**. Dans le respect de la continuité et de qualité de service rendu à nos adhérents, cette démarche permet à la fois aux salariés de moduler leurs horaires de travail en fonction des conditions climatiques et à l'entreprise de diminuer sa consommation énergétique lors des pics de chaleur estivale.

Le **protocole d'accord sur le télétravail** signé le 22 octobre 2020 permet de limiter les déplacements des collaborateurs de la Mutuelle du Rempart. Ce protocole s'inscrit dans une démarche sociale d'équilibre vie privée-vie professionnelle. D'un point de vue économique et environnemental, le télétravail permet aussi la réduction de l'impact des mobilités des salariés.

La Mutuelle du Rempart accorde, en outre, une importance toute particulière au **bien-être de ses salariés** et développe en ce sens une **politique sociale dynamique**.

Ainsi, notre organisation prend en charge le montant des **titres-restaurant** au **plafond de la participation employeur, soit 60% de la valeur du titre**. De plus, des **fontaines à eaux** et des **cafetières** sont mises à disposition des salariés dans les locaux des agences et du siège social.

L'**accès aux soins** des collaborateurs de la Mutuelle du Rempart est facilité par la prise en charge intégrale par l'entreprise du montant de la cotisation de complémentaire santé.

La Mutuelle du Rempart soutient et met en œuvre des **actions de prévention** à destination de ses adhérents et de ses salariés. Ainsi, au mois de janvier 2022, une opération de dépistage à l'exposition des perturbateurs endocriniens a été organisée en collaboration avec le réseau environnement santé (Opération "Zéro Phtalates").

La Mutuelle du Rempart promeut, par ailleurs, l'**activité physique et sportive** du grand public, de ses adhérents et de ses collaborateurs par le biais de nombreux partenariats avec des clubs sportifs.

Elle soutient également le programme de prévention FASSIL, qui concerne les personnes de plus de 60 ans, autonomes, avec ou sans fragilité et ayant réalisé un dépistage via le dispositif ICOPE Monitor (application promue par l'OMS permettant de détecter les signes de fragilité liés à l'âge). Des ateliers gratuits sont ainsi organisés par la CPTS Sud-Toulousain afin que des seniors volontaires participent en petits groupes à des animations sur la diététique, l'activité physique adaptée et le bien-être pendant plusieurs mois afin de favoriser le bien-vieillir et le maintien à domicile le plus longtemps possible.

En 2015, en lien avec la DREETS (anciennement DIRECCTE), la Mutuelle du Rempart a été l'une des entreprises régionales pilotes de la mise en place des **actions de Qualité de Vie au Travail (QVT)**. Depuis cette date, de manière régulière, l'amélioration des conditions de travail de nos salariés est au cœur de nos préoccupations.

Plusieurs **accords d'entreprise** permettent également d'améliorer la QVT des collaborateurs de la Mutuelle du Rempart. Ainsi, plusieurs accords ont vu le jour depuis 2006, portant sur les grands domaines de la vie des salariés et dont les dernières versions ont été conclues :

- le travail des seniors signé le 15 décembre 2015

- le protocole d'accord relatif à l'égalité professionnelle et qualité de vie au travail a été mis à jour le 17 février 2022.
- Un accord sur les transports du 12 février 2009 posant notamment le principe d'une prise en charge du remboursement des trajets domicile travail des salariés effectués avec leur véhicule personnel.

Ainsi que des accords portant sur :

- la mise en place du Compte Epargne Temps signé le 08 mars 2018
- la participation signé le 1^{er} décembre 2015

La Mutuelle du Rempart a obtenu un score de **97 points sur 100 à l'index d'égalité professionnelle** entre les femmes et les hommes pour l'année 2025 (publié en 2026).

Concernant le déploiement strict de la politique RSE de notre mutuelle, le recrutement d'une responsable RSE en 2025 est un engagement supplémentaire dont l'objectif est de décliner de manière plus opérationnelle une vraie stratégie, notamment en associant l'ensemble des parties prenantes de notre écosystème.

A ce titre, plusieurs actions ont été d'ores et déjà mises en place :

- en interne : diffusion **d'un questionnaire à l'ensemble des salariés** afin de recueillir leurs besoins et de prioriser des thématiques. 4 sujets ont été fléchés : **la communication interne, la qualité de vie au travail, les relations avec les adhérents et les liens entre la santé et l'environnement**. Des **ateliers avec un groupe pilote de 9 salariés** représentant l'ensemble des services seront organisés en 2026 avec pour objectif de proposer deux idées forces par thématique et de les porter auprès de la Direction Générale.
- en externe :
 - depuis le 19/12/2025, notre mutuelle, en tant qu'expert de la santé responsable des interactions entre santé et environnement, a rejoint le **Collectif Mutuelles pour une Santé Planétaire**. Il s'agit d'un regroupement de plus de 20 mutuelles françaises et belges déterminées à peser sur les pouvoirs publics afin d'alerter sur la toxicité des pesticides utilisés dans l'agriculture. L'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire (ANSES) a alerté à plusieurs reprises sur la recrudescence de certaines pathologies neurologiques, cancers notamment pédiatriques et maladies chroniques et la corrélation avec l'exposition aux produits phytosanitaires. Par cette adhésion, la Mutuelle du Rempart signifie que son métier d'assureur mutualiste ne saurait se limiter à résoudre l'équation du coût du risque par rapport au montant de la cotisation. En ralliant ce collectif, la Mutuelle du Rempart s'engage à participer à des actions à l'échelle nationale et locale, des formations et webinaires avec des structures référentes en la matière, à fédérer avec des mutuelles locales le mouvement mutualiste en vue de promouvoir la santé environnementale et favoriser l'agriculture biologique et les circuits courts.

- **le projet d'adoption d'une charte RSE** par le Conseil d'Administration ayant pour projet de décliner les enjeux RSE liés à notre domaine d'activité tout en définissant les orientations stratégiques. L'objectif de ce document est d'inscrire l'ensemble de nos décisions dans une logique de durabilité et d'assurer ainsi la pérennité économique de notre organisation. Par cette charte, la Mutuelle du Rempart réaffirmera son engagement à la défense du secteur non-lucratif, au fondement de sa raison d'être, et sa volonté de continuer à peser en tant qu'acteur de la santé dans la promotion du développement durable. Les thèmes retenus vont de la garantie d'une protection sociale pour tous sans discrimination, à la défense d'une santé globale, au soutien à l'inclusion et à la diversité dans les partenariats, au déploiement d'une politique numérique responsable, sans oublier la garantie pour ses salariés de conditions de travail compatibles avec leur vie personnelle...

PARTICIPATION DE LA MUTUELLE DU REMPART

Autre engagement volontariste en faveur d'une économie durable, nous avons, en 2025, participé financièrement au projet de la société ariégeoise **Occitanie GEOTEX**, labellisée projet France 2030, soutenue principalement par les pouvoirs publics (Etat, Région Occitanie notamment via l'Agence AD'OCC) et engagée dans la transition écologique. Cette entreprise est spécialisée dans la conception et la fabrication de matériaux biosourcés, biodégradables et à faible impact environnemental, offrant ainsi une alternative durable aux produits synthétiques pétrosourcés. Destinés aux secteurs du bâtiment, de l'agriculture et du génie civil, ces géotextiles innovants marquent une étape dans la transition écologique nécessaire de notre économie.

Implantée à Larroque d'Olmes en Ariège, l'entreprise s'inscrit dans une démarche de réindustrialisation responsable, fondée sur la valorisation des ressources locales, l'innovation technologique et un fort ancrage territorial. Occitanie GEOTEX développe et fabrique des géotextiles 100 % naturels, sans colle, conçus à partir de matières premières locales, notamment le chanvre et la laine. Son procédé industriel breveté permet de proposer des solutions performantes, durables et respectueuses de l'environnement, répondant aux enjeux du BTP et de l'aménagement du territoire. Ce projet va permettre une vraie revitalisation du bassin du Pays d'Olmes, ancien fleuron de l'industrie textile française. Il prévoit la création de 40 emplois directs et la consolidation d'environ 100 emplois indirects locaux, contribuant activement au développement économique et à la réindustrialisation durable de ce territoire, marqué par le déclin industriel.

À horizon 2028, Occitanie GEOTEX ambitionne de produire 10 millions de m² de géotextiles biosourcés par an représentant une alternative crédible aux géotextiles synthétiques actuellement utilisés en France. Chaque année, 16 000 tonnes de chanvre et 1 100 tonnes de laine seront transformées sur place, en partenariat avec des acteurs locaux, renforçant ainsi les liens avec les filières agricole et industrielles d'Occitanie.